

évangélique ne va pas sans la justice. Priver un peuple du fruit de ses œuvres, de l'usage de sa langue, de l'exercice de ses droits, et lui interdire, au nom de la charité, toute protestation honnête et toute revendication courageuse, c'est profaner des mots augustes et ajouter l'injure et l'ironie à l'improbité. La vertu suppose un ordre fixé par la loi morale, et qui en est la règle suprême. Et l'ordre de la charité, d'après saint Thomas d'Aquin, c'est que, dans la poursuite d'une même catégorie de biens, nous nous préférons nous-mêmes à autrui et que cette préférence atteigne ceux qui nous sont liés par l'origine et par le sang. Ce principe régit les individus. Il s'applique également aux associations politiques et aux groupements sociaux. Nous ne faisons à aucune race qui n'est pas la nôtre un crime de se protéger et de se favoriser elle-même tout d'abord par des moyens licites; mais nous réclamons pour nous le bénéfice du même droit et nous revendiquons la juste et pleine liberté de promouvoir, dans la mesure permise par l'honnêteté et la religion, nos propres intérêts. Entendue de cette manière, la charité garde son nom et son rang qui en font, avec la justice, l'âme vivifiante du christianisme. Ce sont ces deux vertus que nous voyons, depuis dix-neuf siècles, au service de toutes les grandes causes qui requièrent l'union sacrée des esprits et des volontés. C'est cette charité et cette équité que l'Eglise déploie dans le gouvernement des peuples, divers par leur territoire, leurs coutumes, leur génie, et groupés pourtant sous l'empire d'une même foi et sous le sceptre d'une même spirituelle royauté.

Justice et charité, telle est l'alliance féconde par laquelle se sont maintenues les organisations les plus nécessaires. Soyons justes et charitables comme l'Eglise. La justice nous fera reconnaître et respecter tous les droits. La charité nous dictera ces témoignages de sympathie et ces procédés de bonne

entente qui sont pourquoi, en terminons dans la pratique protestante langue anglaise. l'établir. Aussi, dant qu'on use a gue française, de La loi positive s'l en méprisant cett

MO



NE dépêc
mort d
constata
était savant autar
est mort à son do
année de son âge
puis longtemps.

Le Dr Boissarie
derrière lui le so
rieuse et la répu
dévoué.

Beaucoup de
ajouterons-nous i
faite condescenda
ticien pourtant s
prudent de l'inte
de Lourdes.

Au pèlerinage
en 1894, nous no